

Monsieur l’Inspecteur d’Académie,

Quel bonheur d’être en CAPD avec vous ! Et le dernier jour d’école en plus…

C’est l’après-midi et il ne devrait plus rien se passer d’inattendu dans nos écoles. Nos téléphones ne vont pas sonner puisque nous les avons éteints (ou presque), nous ne verrons que ce soir les derniers méls qui nous demanderont l’impossible et les élèves qui peuvent l’être sont au travail, dans leurs classes, avec leurs enseignants.

Toutes les situations sanitaires du jour ont été contrôlées, les enfants qui n’étaient pas testés l’ont été à l’école ; nous n’aurons plus de plaintes de parents épuisés, excédés qu’on les rappelle pour qu’ils fassent tester leur enfant, parfois quinze jours de suite, et qui n’expriment pas leur désarroi avec la pondération dont nos collègues savent faire preuve.

Paradoxalement, l’inquiétude que ces parents nous témoignent quant à l’impact de la situation sanitaire et donc du manque d’enseignants sur les apprentissages montre que, pour une majorité d’entre eux, l’école n’est pas un lieu de garderie. Et c’est bien que les usagers de l’école le rappellent.

Nous ne pouvons que déplorer la non-arrivée sur le terrain de contractuels enseignants pour pallier les absences de collègues malades ou en ASA. L’impossibilité d’accueil de leurs élèves a entrainé de fait les fermetures de leurs classes, vraisemblablement non comptabilisées par le ministère.

Nous n’aurions pas imaginé pouvoir tenir encore une, voire deux semaines, comme les écoles des autres zones vont devoir le faire.

Certes, cette vague de contagion semble décroître et peut-être pourrons-nous rentrer dans deux semaines dans des conditions qui permettent de faire véritablement classe. Il faut l’espérer. En effet, les écoles sont restées ouvertes et les élèves ont été accueillis, à chaque fois que c’était possible mais combien d’enseignants ont été contrariés par le niveau d’absentéisme de leurs élèves et par la rotation des absents ! Il est illusoire de croire que les apprentissages ont pu se poursuivre normalement, avec bien souvent la moitié des élèves présents.

A bien y réfléchir, et à bien des titres, la période que nous venons de vivre a sans doute été la pire que nous ayons connue depuis le début de la pandémie.

Chacun, et vous le premier, Monsieur l’Inspecteur d’Académie, aura fait ce qu’il pouvait faire pour que, bon gré mal gré, l’école accueille. Nous pensons que les choix qui ont été faits au niveau national n’étaient pas les bons et ont généré plus d’absences que si les classes avaient fermé au premier cas. Mais pensons à la suite.

Si la situation sanitaire s’améliore à la rentrée, les marques qu’elle aura laissées sont profondes et il faudra, à tous les niveaux de l’Education nationale, continuer à faire preuve de bienveillance, de pondération, de compréhension, voire de « philosophie » pour que se restaure la sérénité indispensable au bon fonctionnement de nos écoles et aux apprentissages de nos élèves.

Monsieur l’Inspecteur d’Académie, vous nous réunissez aujourd’hui en CAPD – ça nous fait tout drôle, on avait presque oublié de rédiger une déclaration - sur des recours déposés par deux collègues sur l’appréciation qui leur a été attribuée dans le cadre du PPCR.

Sachez que l’appréciation et son incidence sur la carrière de chaque enseignant est le sujet premier de nos collègues lorsqu’ils nous interpellent. Ce n’était pas le cas avant 2017.

Qu’une CAPD soit réunie sur les recours est bon. Vous nous donnerez tous les chiffres utiles à notre information et à notre réflexion.

Il nous semble absolument nécessaire, tant cette préoccupation se répète au gré des opérations d’avancement, d’accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, de faire preuve de pédagogie. Certes, les entretiens s’inscrivant dans le cadre du PPCR permettent un échange qui prépare à l’entretien. Il nous semble nécessaire aussi qu’une information soit portée sur les conditions d’attribution des différentes appréciations et sur leur incidence sur l’avenir professionnel de chaque collègue. C’est d’autant plus nécessaire que durant une carrière qui durera plus de quarante ans, nos collègues ne bénéficieront que de trois rendez-vous de carrière.

Puisque nous parlons évolution de carrière…

Il y a quelques années, alors que nous demandions à l’Inspecteur d’Académie, Monsieur Polvent, de publier une circulaire sur le décompte des réunions d’information syndicale des 108h, son Secrétaire Général, Monsieur Vaganay, nous répondit qu’une circulaire départementale ne pouvait se substituer à un texte national.

Nous vous demandons donc ce que doivent faire les directrices et directeurs d’école de la circulaire les enjoignant à faire passer les entretiens professionnels à leurs AESH concerné-e-s. En d’autres termes, à qui faut-il désobéir ?

Une IMP par AESH évalué-e ? Une aide administrative dont les faibles moyens attribués récemment par le ministère n’ont pas permis qu’elle ruisselle jusqu’aux écoles ?

Une autre idée : que le décret s’applique… à la demande des AESH. Ces entretiens professionnels étant envisagés dans le droit du travail pour permettre à ces collègues de se projeter dans l’avenir et l’Etat employeur n’envisageant actuellement aucune évolution de carrière pour ces personnels, il est peu probable qu’il y ait beaucoup de demandes.

Finalement, à bien y réfléchir, puisque la boîte de pandore a été ouverte, nous reviendrons vers vous lors d’une future CAPD sur ce sujet. Dans tous les cas, nous reposons la question : devons-nous obéir à la directrice ministérielle des ressources humaines ou à la circulaire de la Secrétaire Générale de la DSDEN du Pas-de-Calais et à quelles conditions ?

Nous vous remercions pour le regard que vous porterez sur nos propositions et sur les réponses que vous apporterez.